



Syndicat National des Enseignements  
de Second Degré

---

# Créteil

---

3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94110 ARCUEIL

E-mail : s3cre@snes.edu

---

Paris, le 24 mars 2006

**Gérard RÉQUIGNY**

Secrétaire Général

**Goulven KERIEN**

**Françoise MAURIN**

**Pierre CLAUSTRE**

Secrétaires Départementaux du Snes

à

**Monsieur le Ministre**

**de l'Éducation Nationale**

Monsieur le Ministre,

Depuis vos annonces concernant les établissements classés en ZEP, les personnels et les parents d'élèves se sont mobilisés pour défendre une certaine idée de l'éducation prioritaire, que nous ne retrouvons pas dans vos propositions.

Ainsi, la plupart des collèges choisis par votre ministère pour être classés « Ambition Réussite » s'opposent-ils aux dispositions afférentes à ce classement, et l'ont fait savoir à l'Inspection d'Académie de Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, alors que les conditions d'enseignement et d'étude dans notre département sont difficiles, et le sont peut-être de plus en plus, personnels et parents d'élèves n'acceptent pas l'insuffisance des moyens qui leur seront attribués l'année prochaine : beaucoup de conseils d'administration ont d'ailleurs rejeté leur Dotation Horaire Globale, ou ont voté des motions en dénonçant l'insuffisance.

Des délégations d'établissements ont été, sont et vont être reçues en nombre par les services départementaux de l'Éducation Nationale, mais les réponses qui ont été déjà faites ne sont en rien satisfaisantes, l'Inspection d'Académie ne disposant pas des moyens nécessaires.

Enfin, comme depuis longtemps déjà, mais peut-être plus encore depuis les graves événements survenus cet automne, dans notre département comme dans d'autres banlieues françaises, la communauté éducative est aujourd'hui confrontée à une situation de violence de plus en plus lourde. La compassion des services de l'Inspection d'Académie ne suffit pas. Si nous sommes convaincus que l'installation de policiers à demeure dans les établissements constitue en tous points une mauvaise solution, il nous semble en revanche urgent d'apporter une réponse rapide aux revendications des établissements en terme de moyens de surveillance et d'encadrement des élèves.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, après la grève départementale du 26 janvier 2006, qui avait largement rassemblé les personnels de l'Éducation Nationale du département, après les multiples actions d'établissements, nous nous adressons à vous et sollicitons de votre part une audience pour mardi 28 mars à 12h, afin de vous exposer l'urgence de la situation.

Veillez croire, monsieur le ministre, à notre dévouement au service public d'éducation en Seine-Saint-Denis

**Gérard Réquigny**

**Goulven Kérien,**

**Françoise Maurin,**

**Pierre Claustre**